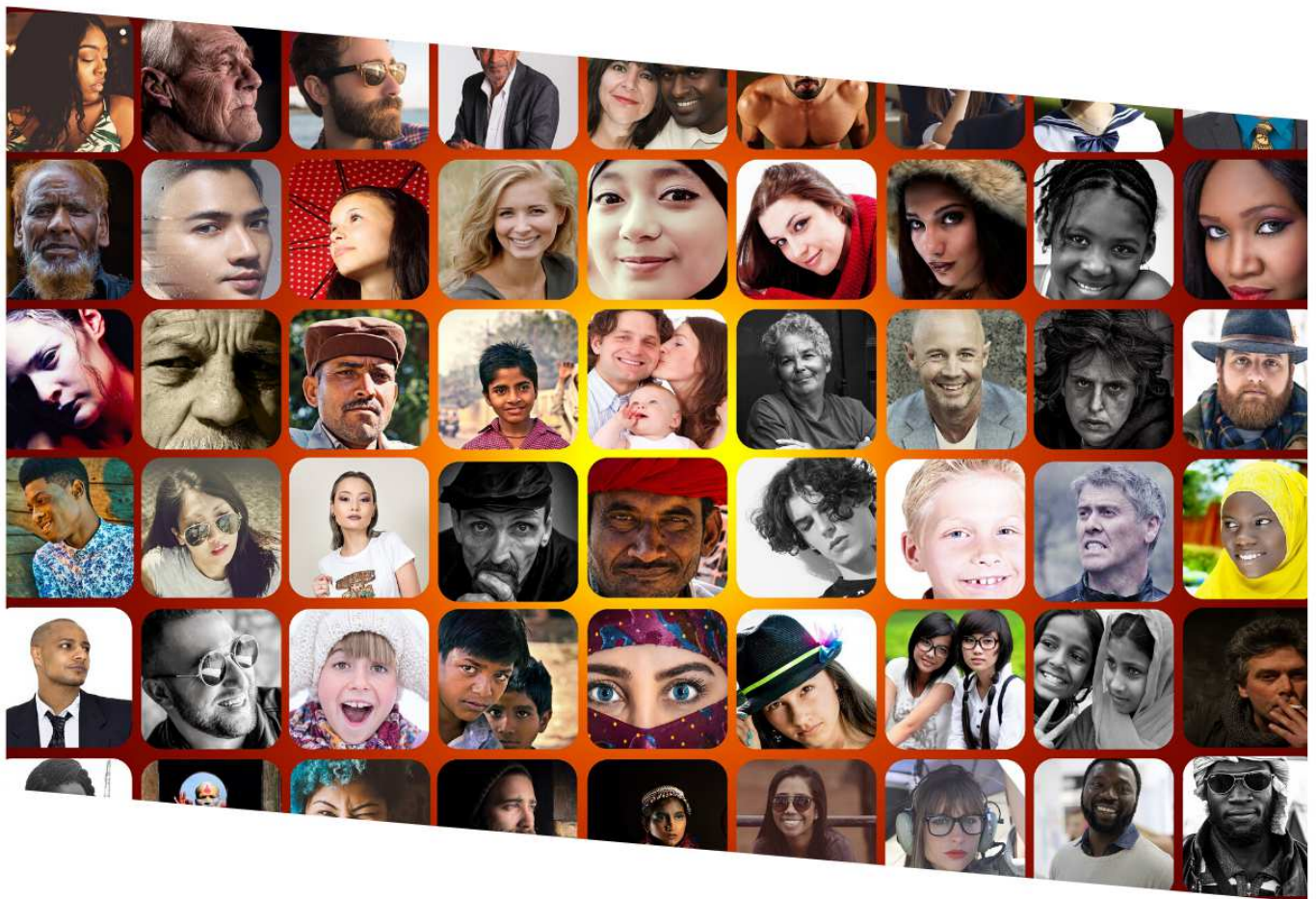


# Mise en application en Moselle du programme 104 « intégration et accès à la nationalité française »





## PRÉAMBULE

Le Gouvernement s'est engagé dans une refonte ambitieuse de la politique d'intégration.

Dans ce cadre l'État soutient et finance des actions en direction des associations et collectivités locales conduisant à l'intégration des étrangers ayant obtenu le droit de s'établir en France. Les axes prioritaires sont, notamment, l'apprentissage linguistique, la formation civique, l'accès à l'emploi, l'accompagnement global et l'accès aux droits.

L'association AMLI (association accompagnement, mieux-être, et logement des isolés) a été retenue en 2019 pour le financement de deux actions au bénéfice de personnes étrangères résidant régulièrement sur le territoire français.

Dans ce cadre, Olivier DELCAYROU, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Moselle, rencontre le personnel de l'association AMLI ainsi que des personnes bénéficiaires des actions mises en place.

## Le programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française »

La visite de la résidence Les Lys, située à Metz-Sablon, est effectuée dans le cadre de projets subventionnés au titre du programme 104 "**Intégration et accès à la nationalité française**".

Ce programme vise à mettre en place les conditions d'un meilleur accueil et d'une intégration réussie des personnes qui ont le droit de s'établir en France.

La direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Grand Est et la préfecture de région, en partenariat avec les préfectures de département du territoire Grand Est et les directions départementales interministérielles chargées de la cohésion sociale ont lancé, le 25 février 2019, un appel à projets commun, pour l'année 2019, visant à apporter des réponses adaptées aux besoins :

- des étrangers en situation régulière,
- des populations étrangères des pays tiers à l'Union Européenne qui ont le droit de s'établir en France, tel que le prévoit la loi la loi n°2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France,
- des personnes âgées non signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR), en situation régulière, et de manière exceptionnelle, selon les enjeux identifiés sur les territoires,
- et des réfugiés.

## OBJECTIF

Deux actions de ce programme sont suivies par la préfecture de la Moselle, en collaboration avec la direction départementale de la cohésion sociale de la Moselle :

- **l'action 12 "Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière"**, en faveur des primo arrivants (personnes hors union européenne en situation régulières ayant obtenu un titre de séjour depuis moins de 5 ans).

Les axes prioritaires de cette action sont :

- l'apprentissage de la langue française,
- l'accompagnement vers l'emploi,
- l'accompagnement global et accès aux droits,
- l'appropriation des valeurs et usages de la République et de la citoyenneté,
- les actions sur la parentalité.

- **l'action 15 "Actions d'accompagnement des réfugiés"**, en faveur des réfugiés et des titulaires de la protection internationale.

Les axes prioritaires de cette action sont :

- l'accompagnement vers l'emploi,
- l'accompagnement à la mobilité sur l'ensemble du territoire,
- l'accès à la santé, aux soins,
- l'accès à la culture et au sport.

En 2019, 28 projets, portés par 22 structures, bénéficient d'une subvention au titre de ces deux actions.

